23ème Open International de Vandoeuvre

19 au 23 décembre 2026

Règlement Intérieur

Article 1 : Organisation

Le club Vandoeuvre-Echecs organise son 23ème Open International d'Échecs, du 19 au 23 décembre 2026, au Parc des Sports, rue de Gembloux, 54500 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY.

L'Open se déroule en 4 tournois (A, B, C, D). Les tournois A, B, C sont homologués par la Fédération Française des Échecs (FFE) sous les n°73522, 73523 et 73524, ainsi que par la Fédération Internationale des Échecs (FIDE). Les parties jouées lors des différents tournois seront comptabilisées pour le Elo FIDE de janvier 2027.

Cet open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement et tenue vestimentaire corrects exigés
- Être licencié A pour la saison en cours à la Fédération Française des Echecs ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- Depuis le 30 mars 2022, les joueurs et joueuses évoluant auprès de la FIDE avec le code RUS (Russie) ou BLR (Biélorussie) ne sont pas autorisés à participer aux compétitions par équipe ou individuelles homologuées par la FFE (article 1 des Règles des Compétitions Fédérales).

L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation d'un joueur.

La répartition des joueurs dans les trois tournois se fait de la manière suivante :

− Tournoi A : joueurs ayant un classement Elo de 2000 et plus ;

− Tournoi B : joueurs ayant un classement Elo de 1600 à 2050 ;

− Tournoi C : joueurs ayant un classement Elo de 1650 et moins (tournoi de 8 rondes sur 3 jours, du 21 au 23 décembre 2026).

Aucune dérogation n'est possible.
Le classement pris en compte est le dernier Elo publié au 1er décembre 2026. Les joueurs classés dans les tranches qui se chevauchent font le choix de leur tournoi.

Remarque : au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune réestimation ultérieure ne sera effectuée.

L'open est composé d'un quatrième tournoi « D », non-homologué, réservé à tous les joueurs débutants, non-classés (à toutes les cadences), licenciés ou non. L'inscription est gratuite. L'organisateur offrira la licence B de la FFE aux participants non-licenciés. Le tournoi se déroulera en parties rapides, mercredi 23 décembre, de 10h15 (inscription sur place à 10h) à 13h approximativement.

Article 2 : Règles du Jeu et appariements

Les Règles du Jeu appliquées sont les règles de la FIDE actuellement en vigueur (votées lors du 93ème Congrès de Chennai en 2022 et entrées en application le 1er janvier 2023).
Les appariements se font au système Suisse intégral pour tous les tournois.
Ils sont assistés par les logiciels Sharly Chess, version actuelle, et Papi, version actuelle.
Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde n sont définitifs 2 heures après la fin de la ronde n-1.
Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre de son open au cours de la ronde précédente au plus tard.

Sont appariés à la 1ère ronde tous les joueurs ayant pointé sur place avant midi.

Article 3 : Cadence de jeu

La cadence de jeu est de :
• 90 min + 30s/coup (Fischer) par joueur pour l'intégralité de la partie dans les tournois A et B ;
• 50 min + 10s/coup (Fischer) par joueur pour l'intégralité de la partie dans le tournoi C ;
• 15 min KO par joueur dans le tournoi D.

Article 4 : Horaires

Tournois A et B
Pointage le samedi 19 décembre 2026 avant midi.
Ronde 1 : 19/12 à 12h30
Ronde 2 : 19/12 à 17h30
Ronde 3 : 20/12 à 10h00
Ronde 4 : 20/12 à 16h00
Ronde 5 : 21/12 à 10h00
Ronde 6 : 21/12 à 16h00
Ronde 7 : 22/12 à 10h00
Ronde 8 : 22/12 à 16h00
Ronde 9 : 23/12 à 9h30

Tournoi C
Pointage le lundi 21 décembre 2026 avant midi.
Ronde 1 : 21/12 à 12h30
Ronde 2 : 21/12 à 15h00
Ronde 3 : 21/12 à 17h30
Ronde 4 : 22/12 à 10h30
Ronde 5 : 22/12 à 14h00
Ronde 6 : 22/12 à 16h30
Ronde 7 : 23/12 à 9h30
Ronde 8 : 23/12 à 12h00

Tournoi D : de 10h à 13h mercredi 23 décembre 2026

Remise des prix commune pour les 4 tournois : mercredi 23 décembre 2025 vers 15h-15h30.

Article 5 : Forfaits et Bye

Toutes les parties commencent lorsque l'arbitre annonce le début de la ronde.
Les pendules des retardataires sont démarrées par l'arbitre ou par l'adversaire.
A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des Blancs en cas de nulle apporte les 2 originaux des feuilles de partie complètes, signées et indiquant clairement le résultat à l'arbitre de son tournoi. Les résultats pourront être inscrits par les joueurs eux-mêmes grâce à l'application Sharly Chess.

Le retard autorisé avant d'être déclaré perdant(e) par forfait est de 30 minutes par rapport à l'heure de début effectif de la ronde. L'arbitre peut éventuellement décider d'allonger ce délai pour prendre en compte des circonstances exceptionnelles.
On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la DNA FFE pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Tout joueur des tournois A, B ou C pourra prendre deux « BYE ». Le bye signifie ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Le joueur devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente. Le bye est **impossible dans les trois dernières rondes d'un tournoi**.

Article 6 : Droits d'inscription et Prix

Tournoi A et B :

- Adultes : 60€ (70€ à partir du 05/12/26)
- Jeunes : 30€ (35€ à partir du 05/12/26)
- Gratuité pour les GMI, GMf, MI, MIf et jeunes du plan de performance FFE

Tournoi C :

- Adultes : 40€ (50€ à partir du 05/12/26)
- Jeunes : 20€ (25€ à partir du 05/12/26).
- Gratuité pour les jeunes du plan de performance FFE

Tournoi D : Gratuit.

Le paiement de l'inscription doit être effectué en ligne via le site HelloAsso jusqu'au 18 décembre 2026.
L'organisateur est libre d'accepter ou de refuser au pointage tout joueur non inscrit.
La liste des prix sera affichée le 21 décembre 2026.
Tous les prix sont attribués à la place réelle (pas de partage) et sont non-cumulables.
Tout joueur absent lors de la cérémonie renonce ipso facto à son prix.

Article 7 : Classement et Départages

Le classement est effectué au nombre de points (victoire/nulle/défaite : 1/0,5/0 point).
Le système de départage utilisé sera tiré au sort par les arbitres immédiatement après la dernière partie de la dernière ronde, et ce parmi les deux combinaisons suivantes :

- Buchholz Tronqué 2 (BH-C2) (somme des scores ajustés des adversaires diminuée des deux plus mauvais) puis Performance (TPR)
- Cumulatif (PS) puis Performance (TPR)

Article 8 : Nulles par consentement mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte du Joueur d'Echecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.
Les nulles par consentement mutuel sont interdites dans tous les tournois.
Le non-respect de cette règle sera sanctionné par un double forfait (F-F).
Les joueurs font appel à un arbitre afin de faire valider devant l'échiquier les autres nulles.
Exemples de nulle possibles devant être validées par l'arbitre :

- Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu ;
- En cas de triple répétition de position, ou si les 50 derniers coups consécutifs ont été effectués par chaque joueur sans prises de pièces et sans mouvements de pion, **et sur demande correcte du joueur au trait auprès de l'arbitre**.

Article 9 : Appareils électroniques & mesures antitriche

En accord avec l'article 11.3.2 des Règles du Jeu de la FIDE, il est interdit à un joueur d'avoir sur ou avec lui pendant la partie quelconque appareil électronique (téléphone, montre connectée, ordinateur, écouteurs Bluetooth, etc.), en position ON ou OFF.
Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra sa partie immédiatement, son adversaire sera déclaré gagnant.
L'arbitre pourra demander aux joueurs et joueuses de lui présenter le contenu de leurs sacs et de lui montrer où se trouve un éventuel appareil électronique. Il pourra aussi proposer aux joueurs et joueuses un scan par détecteur de métaux, le refus entraîne une exclusion du tournoi.

Il est donc vivement conseillé aux joueurs de laisser chez eux, ou à l'hôtel, ou dans leur voiture ces appareils. Pour les joueurs venant malgré tout au tournoi avec un téléphone : une boîte (non fermée et non surveillée et pour laquelle l'organisation décline toute responsabilité) sera présente à l'entrée de la salle pour le déposer. Et un système de stockage payant (2€/jour) sera disponible à la buvette.

En outre, la diffusion sur internet des parties retransmises via les échiquiers DGT sera différée.

Article 10 : Conduite des joueurs

- Toute attitude non convenable ou tout manque de respect par rapport à la personne ou aux directives des arbitres se verra sanctionné à sa juste mesure.
- Une tenue correcte est attendue de la part de tous les participants (joueurs et spectateurs).
- Les joueurs doivent éviter tout objets couvrant les oreilles pendant leurs parties.
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle du tournoi (**y compris après les rondes**).
- Il est formellement interdit à tout joueur d'entrer en salle d'analyse pendant sa partie.
- Tout joueur peut se rendre à la salle buvette, mais sans s'y attarder.
- Les joueurs doivent éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Article 11 : Arbitrage

Arbitre principal : Fabrice TUR (AO / IA)
Arbitres adjoints : Anastasia SAVINA (AO / IA), Claude ADRIAN (AO)
Numéro de téléphone à appeler en cas d'imprévu : 07.83.00.03.81.

Article 12 : Appels

Une commission d'appel de 5 membres est composée au cours de la première ronde des tournois A et B. Sa composition est affichée dans la salle du tournoi. Elle est présidée par l'organisateur (Gérard Simon, président de Vandoeuvre-Échecs) et comprend nécessairement l'un des arbitres ainsi que trois joueurs (dont au moins un joueur ou une joueuse de chacun des tournois A et B). Pour statuer valablement sur un appel, la commission doit atteindre un quorum fixé à 3 membres. En cas de désaccord sur la décision à rendre avec égalité en nombre de voix, la voix du président de la commission est décisive.
Pour effectuer un appel, le joueur doit d'abord suivre les directives de l'arbitre tout en signalant son intention de faire appel. Il dépose ensuite son appel par écrit auprès de l'arbitre principal au plus tard 30 minutes après la fin de la partie ayant donné lieu au litige.

Article 13 : Engagement

Tous les participants, joueurs et spectateurs, s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur et la Charte du Joueur d'Échecs. Tout contrevenant à l'un des points du présent Règlement Intérieur pourra recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 14 : Médias

Des photos et vidéos du tournoi seront prises par les organisateurs, et les parties des premiers échiquiers seront filmées et retransmises. Le tout pourra être publié sur internet par l'organisateur. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à ces diffusions.

Article 15 : Responsable sécurité

Le responsable sécurité/médical est le président de Vandoeuvre-Echecs, Gérard Simon.

L'organisateur **L'arbitre principal**